

ARRONDISSEMENT DE
NIVELLES

COMMUNE DE
VILLERS-LA-VILLE

Séance publique du **15 septembre 2010**

Présents: MM. E. BURTON, *Bourgmestre.-Président*;

P. VANHOLLEBEKE, J-L. DALMEIREN, J.P. LABAR, A-M. PIERARD, *Echevins*;

J-P. BRICHART, D. DANLOY, P. VAN LIERDE, V. AERTS, D. HAULOTTE,

J. DELLIER, N. MATHY-DERVILLE, M. DRUEZ, C. APPART, O. GONZE,

S. ANCART, M-C. PAULUIS-PELSMAEKERS, M. FRERE-RICHARD,

D. STALMANS, P. VOET, Y. KAYAERT, *Conseillers*;

M. DAUBE, *Secrétaire Communal*.

CENTIMES ADDITIONNELS AU PRECOMPTE IMMOBILIER

Le Conseil Communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation., notamment l'article L1122-30, et l'article L1122-31, et l'article L1331-3;

Vu le Code des Impôts sur les revenus 1992, notamment l'article 464, 1° et 249 à 256;

Vu la situation financière de la commune;

Après en avoir délibéré,

ARRETE par quatorze voix et cinq abstentions.

Article 1

Il est établi, pour l'exercice 2011, 2500 centimes additionnels communaux au précompte immobilier.

Le Secrétaire,
(s) M. DAUBE

Le Président,
(s) E. BURTON

Pour extrait conforme:

Par ordonnance :
Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

M. DAUBE.

E. BURTON